

**Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 09 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE,  
MME NEGRE  
MRS BAÏADA, BADO, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M. CAM A M. ZULIAN

Excusé / Absent : /

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 03/12/2020

Nombre de conseillers : 15      Nombre de présents : 14      Nombre de votants : 15

❖ **OBJET : DEMANDE DE LABELISATION « TERRITOIRE BIO ENGAGE »**

Monsieur le Maire présente le label « Territoire BIO engagé », créé en 2014 par l'association Interbio Occitanie, première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France.

Pour le devenir, la collectivité territoriale doit apporter la preuve qu'elle a atteint l'un des deux objectifs chiffrés, ou les deux, par le plan « Horizon 2012 », réaffirmés par le plan Ambition Bio 2017 et le plan Ambition Bio 2022 :

- **15% de surface agricole cultivée en production biologique**

**et/ou**

- **20% de l'approvisionnement des restaurations collectives en produits bio.**

En 2019, selon les données de la PAC, la commune possédait 15% de surface agricole utile en agriculture biologique, l'équivalent de 404 hectares sur une surface totale de 2709 hectares. Sept agriculteurs du village ont labélisé leurs productions en agriculture biologique.

La labellisation permettrait de valoriser les efforts engagés par les agriculteurs et de proposer de nouveaux projets dans l'avenir.

L'EHPAD La Médiévale Argentée, qui fournit les repas de la cantine, propose un repas bio par semaine et travaille dans ce sens, privilégiant le circuit court. Le label sera un levier encourageant.

En outre, une campagne de communication aura lieu avec un écho médiatique qui permettra de donner une image dynamique et attractive à la commune.

Le label est payant depuis 2019, la cotisation forfaitaire actuelle est de 200 € HT + 0.02 € HT/habitant.

Interbio Occitanie s'engage à fournir un Kit de communication la première année : 2 panneaux d'entrée, un accès à la plateforme en ligne et le kit de communication du label.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** : d'approuver la demande d'attribution du label « Territoire BIO Engagé »,
- **AUTORISE** : le Maire à déposer un formulaire de demande d'attribution du label,
- **CHARGE** : le Maire à procéder à la signature de la convention d'attribution de ce label ainsi qu'à effectuer toutes les démarches résultant de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING